

## 2 – COMPLEMENTS ET DEVELOPPEMENTS SUITE AUX OBSERVATION DE LA MRAE

### 2.1 Développement des données techniques

#### 2.1.1 Animaux présents et animaux-équivalents

En élevage porcin, on distingue les animaux selon leur poids et leur stade physiologique. Selon le décret du 28/12/1999 modifiant la nomenclature des ICPE un coefficient est appliqué aux différents animaux de l'élevage afin de les comptabiliser en animaux-équivalents (AE):

- Les porcs à l'engrais, jeunes femelles avant la première saillie et animaux en élevage de multiplication ou sélection comptent pour 1 animal-équivalent (AE),
- Les reproducteurs, truies (femelle saillie ou ayant mis bas) et verrats (mâles utilisés pour la reproduction) comptent pour 3 animaux-équivalents,
- Les porcelets sevrés de moins de trente kilogrammes avant mise en engraissement ou sélection comptent pour 0,2 animal-équivalent.

Dans l'élevage de la SCEA DOMENYUC à Lourenties, il n'y a pas de truies, et les porcelets en post-sevrage et les porcs en engraissement sont distingués ci-dessous en animaux présents et avec l'application du coefficient :

Catégories d'animaux	Coeff. AE /animal	AVANT-PROJET		APRES PROJET	
		Nombre d'animaux	AE	Nombre d'animaux	AE
Post-sevrage	0,2	1450	290	1784	357
Engraissement	1	1576	1576	1	3888
Nombre d'Animaux Equivalents			1866		4245

Les animaux présents ne sont pas comptabilisés s'agissant d'animaux de poids très différent.

#### 2.1.2 Animaux produits

Ci-dessous reprise des éléments du dossier avant et après le projet.

Données techniques	AVANT-PROJET	APRES PROJET	Variation
Porcelets présents en Post-Sevrage	1450	1784	+23%
Porcs présents en engraissement	1576	3888	+147%
Nombre d'Animaux-Equivalents	1866	4245	+127%
Porcs vendus par an	7163	10 886	+52%

Le nombre de places en engraissement augmente de 147% alors que le nombre de porcs vendus par an n'augmente que de 52%. Ces proportions s'expliquent par la conduite d'élevage qui sera différente après projet, avec un nombre de places adapté aux techniques d'élevage et d'alimentation ainsi qu'aux besoins en main d'œuvre (manipulations des animaux, soins quotidiens...).

### **2.1.3 Données techniques d'élevage avant et après projet**

Le tableau ci-dessous reprend les éléments concrets de l'élevage de porcs, permettant de visualiser les modifications techniques qui interviennent à compter de la réalisation du projet.

Bâtiments concernés	AVANT-PROJET			APRES PROJET	
	PS	PS	ENG	PS	ENG
	3 et 4		1 et 2	<b>3 et 4</b>	<b>1,2 et 5</b>
Nombre animaux /lot	290	286	283	<b>446</b>	<b>432</b>
Equivalent-salle	2	3	5,5	<b>4</b>	<b>9</b>
Nombre d'animaux	580	858	1557	<b>1784</b>	<b>3888</b>
	1438		1557		
poids d'entrée en kg	7	18	46	<b>7</b>	<b>28</b>
poids de sortie en kg			118		<b>118</b>
Age à l'entrée en jours	28	55	99	<b>28</b>	<b>81</b>
Age sortie en jours			179		<b>200</b>
durée d'occupation en jours	27	44	80	<b>53</b>	<b>123</b>
Durée de présence dans l'élevage	21,6 semaines			<b>25 semaines</b>	
surface disponible en m <sup>2</sup>	146	402	1122	<b>548</b>	<b>3030,24</b>
surface /animal en m <sup>2</sup>	0,25	0,47	0,72	<b>0,31</b>	<b>0,78</b>

Avant-projet, les animaux sont transférés entre les différentes salles pour bénéficier des techniques existantes au niveau de la ventilation, du chauffage et de l'alimentation selon le poids des animaux, les porcelets de 7 kg n'ayant pas les mêmes besoins de chauffage que les porcs de 100 kg.

Après projet, les salles de post-sevrage reçoivent exclusivement les porcelets de 7 à 28 kg et les salles d'engraissement les porcs de 28 à 118 kg.

### **2.2 La production d'effluents**

Une erreur se trouve dans le dossier initial au niveau du volume des effluents produits avant-projet. Le volume des effluents produits annuellement avant-projet annoncé de 5 610 m<sup>3</sup> est erroné ; le total produit actuellement / an est de 4 400 m<sup>3</sup> (calculs repris et détaillés ci-dessous).

Nous reprenons dans les paragraphes suivants les différents volumes d'eau qui sont cumulés dans les ouvrages de stockage (lavage des salles et de la machine à soupe, eaux usées, eau de brumisation, eaux pluviales dans les fosses non couvertes avant-projet).

Ces volumes d'eau mélangés avec le lisier produit représentent le volume d'effluents à gérer / an, au niveau du stockage et des épandages.

### **2.2.1 Déjections des porcs**

Les références utilisées correspondent au stade physiologique et à une utilisation continue des bâtiments.

Le volume des déjections est calculé sur la base des places occupées par stade physiologique (Calculs DeXeL<sup>2</sup>). Les porcs sont présents de 8 kg à 118 kg et la répartition est faite en post-sevrage et engraissement.

Production de lisier	AVANT-PROJET			APRES-PROJET		
	Nombre de places	m <sup>3</sup> /place /mois	m <sup>3</sup> / an	Nombre de places	m <sup>3</sup> /place /mois	m <sup>3</sup> / an
PS	1450	0,07	1262	1784	0,07	1483
ENG	1576	0,11	2033	3888	0,11	5167
Total lisier produit			3 295	6 650		

### **2.2.2 Autres effluents à gérer**

Eaux cumulées	Observations	AVANT-PROJET	APRES-PROJET
Eaux de lavages des salles	3 h / salle avec nettoyeur HP 1200 l/min	292	544
Machine à Soupe	100 litres / semaine avec HP 1200 l/min	5	5
Eaux usées	sanitaires (1,5 personne/jour avant-projet et 2 après projet)	25	33
Brumisation	1 l / porcelet et 2 l /porc pendant 2 mois	276	574
Eaux pluviales dans les fosses non couvertes		508	0
Total des eaux cumulées dans les fosses		1105	1156

### **2.2.3 Total des effluents produits par l'élevage**

Le volume total des effluents à gérer est le suivant :

	AVANT-PROJET	APRES-PROJET
→ TOTAL DES EFFLUENTS LIQUIDES	4 400 m <sup>3</sup>	7 806 m <sup>3</sup>

### **2.2.4 Temps d'épandage**

94% de la surface épandable, située dans un rayon de 5 à 6 km, reçoit des épandages de l'ordre de 30 m<sup>3</sup> / heure.

Au-delà, de ce rayon de 6 km, la surface épandable reçoit des épandages de l'ordre de 23 m<sup>3</sup> /heure.

La répartition des volumes épandus selon les différentes zones d'épandage est la suivante. Le volume des effluents à gérer après projet est de 7 806 m<sup>3</sup>. L'incohérence relevée par la MRAE à la page 51 provient d'une erreur de calcul dans le tableau page 51, § 2.8.6.5.

<sup>2</sup> : DeXeL : Méthode de diagnostic agréée par le ministère de l'écologie et par le ministère de l'agriculture – Calculs des productions NPK, les capacités de stockage agronomiques...

Lisier m <sup>3</sup> totaux	SPE et distance		épandage	Durée en jours
449	R de 6 à 10 km	20,77 ha	23 m <sup>3</sup> / heure	3
7358	R < 6 km	340,19 ha	30 m <sup>3</sup> / heure	35
7806	SPE annuelle	360,96 ha		

### **2.2.5 Production N, P, K de l'élevage de porcs**

Nous avons développé dans le dossier le mode de calcul et les références concernant les rejets des porcs selon leur stade physiologique et leur poids dans le § 2.6.2, .

Le résultat de l'addition des rejets du post-sevrage et de l'engraissement est constant et correspond pour une conduite sur lisier conventionnel avec alimentation biphasé au rejet de 2,99 kg N (spécifié par l'arrêté du 11/10/2016 pour un accroissement de poids de 8 kg à 118 kg).

Le raisonnement est identique pour les rejets de P2O5 et de K2O avec une addition des rejets du post-sevrage et de l'engraissement de 1,68 kg P2O5 et 1,90 K2O.

La part d'azote produite en post-sevrage et engraissement varie selon le poids des porcelets quand ils rentrent en engraissement. Notre projet permettra d'avoir un nombre de places permettant une rotation entre le post-sevrage et l'engraissement à 26 kg.

Actuellement, certains lots de porcs sont déplacés 1 fois de plus au poids de 46 kg, avec des dédoublements de lots. Les inconvénients de ce type de conduite est le déplacement et le mélange de certains lots de porcs entraînant des pertes, ainsi que le surplus de main d'œuvre nécessaire à ces manutentions.

Les valeurs unitaires NPK des déjections avant-projet sont calculées avec un poids moyen de transfert à 31 kg et après projet à 26 kg, expliquant la différence des références unitaires.

La quantité des éléments produits N,P,K est calculé sur la base du nombre d'animaux produits annuellement par stade physiologique. Dans le cas des élevages post-sevrage et engraissement, les porcs sont présents de 8 à 118 kg et la répartition est faite en post-sevrage et engraissement comme détaillé précédemment.

AVANT-PROJET		N		P2O5		K2O	
		/ unité	Total	/ unité	Total	/ unité	Total
PS	7 540	0,39	2941	0,23	1734	0,31	2337
Eng	7 163	2,60	18624	1,45	10386	1,59	11389
Total élevage			21 564		12 121		13 727

APRES PROJET		N		P2O5		K2O	
		/ unité	Total	/ unité	Total	/ unité	Total
PS	11 232	0,29	3276	0,17	1943	0,23	2668
Eng	10 886	2,70	29374	1,51	16405	1,67	18180
Total élevage			32 650		18 348		20 848

### **2.3 Utilisation de l'eau**

L'approvisionnement en eau de l'ensemble de l'élevage est assuré par le réseau d'adduction en eau potable. L'eau est utilisée pour l'alimentation en eau des animaux et le lavage des salles.

L'élevage sera équipé d'un disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable. Ce dispositif sera contrôlé et entretenu régulièrement chaque année.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation présenté, une demande d'alimentation en eau potable pour le projet a été adressée par la mairie de LOURENTIES au Syndicat d'Eau et Assainissement Béarn Bigorre (SEABB).

Le SEABB a validé l'approvisionnement en eau de l'élevage après projet (Voir Pièce n°8).

Après projet, l'abreuvement des animaux sera optimisé avec une diminution significative des gaspillages (nouveau circuit d'eau, contrôle des installations).

Les abreuvoirs qui seront installés dans les post-sevrage, sont des abreuvoirs économes en eau permettant une réduction de 20% de la consommation en eau (résultats d'essais élevages Bretagne).

L'abreuvement en engraissement est réalisé à l'auge sous forme de repas d'eau en complément de l'alimentation en soupe sous forme liquide. Un contrôle régulier des circuits d'eau et des installations d'alimentation permettra de limiter dans le temps les éventuelles fuites.

### **2.4 Les mesures de suivi après projet**

Dans le cadre de la conduite et du fonctionnement de l'élevage les enregistrements et suivis ci-dessous sont systématiquement réalisés :

- le registre des effectifs d'animaux présents dans l'installation comprenant pour chaque bande d'animaux : le type et le nombre d'animaux, les dates d'entrée et de sortie, les pertes d'animaux et les bons d'enlèvements d'équarrissage, l'entretien et les soins apportés aux animaux, l'alimentation (bons de livraison, factures et fiche de composition des aliments fabriqués)...

- le registre des risques comprenant :

- \* Les justificatifs de l'entretien, des contrôles annuels par un professionnel des installations électriques et techniques (gaz, chauffage, fioul), et suites données à ces vérifications périodiques

- \* Le plan des zones à risque d'incendie ou d'explosion,

- \* Les fiches de données de sécurité permettant de connaître la nature et les risques des produits dangereux présents dans l'installation

- le plan des réseaux de collecte des effluents d'élevage

- le plan d'épandage et les modalités de calcul de son dimensionnement (décrits dans le dossier)

- le suivi agronomique des épandages : Une évaluation des effluents mis à disposition sera réalisée en préalable de chaque campagne, permettant à chaque exploitant de réaliser le plan prévisionnel de fertilisation.

Des bordereaux de livraison d'effluents seront cosignés entre la SCEA DOMENYUC et chaque prêteur du plan d'épandage afin que ceux-ci valident et enregistrent les pratiques de fertilisation (comprenant les apports de lisier de la SCEA DOMENYUC et tous autres fertilisants organiques et minéraux sur leur SAU).

En complément, et dans le cadre du projet, des contrôles de niveaux sonores seront réalisés après la mise en œuvre complète du projet, permettant de valider les émissions sonores et d'adapter le cas échéant le fonctionnement du site avec des mesures complémentaires.

Pour ce qui est des mesures de suivi des nuisances olfactives, nous avons développé dans le § 2.1 de ce dossier complémentaire, les mesures supplémentaires qui seraient mises en place en cas de nuisances avérées.

Les modalités de ce projet ainsi que les mesures prévues sont de nature à limiter les nuisances olfactives :

- la couverture des deux fosses extérieures (dont une déjà réalisée),
- l'emplacement du bâtiment en projet : il n'y a pas de maisons d'habitation situées sous les principaux vents dominants d'ouest et du sud-est dans un rayon de 300 m.
- la conception du bâtiment sur caillebotis intégral avec une ventilation dynamique, permettant un suivi sanitaire rigoureux et une bonne hygiène des animaux,
- la distribution de l'alimentation sous forme liquide, limitant la production et la volatilisation de poussières, sources potentielles de la diffusion d'odeurs,
- l'épandage du lisier au ras du sol avec une tonne à lisier équipée d'une rampe à pendillards

### **2.5 Enjeux du site Natura 2000 et des milieux aquatiques.**

Les compléments sont apportés par Ronan Lattuga - Parçan Faune et Flore dans le document en pièce jointe n°7 .

Les enjeux concernant les cours d'eau et les milieux aquatiques sont les enjeux les plus importants au niveau du plan d'épandage.

- Les épandages sont exclusivement réalisés sur des parcelles cultivées et les doses d'épandage sont adaptées au type de sol et aux cultures prévues ou en place.
- les surfaces du plan d'épandage permettent l'épandage des volumes produits par l'exploitation avec une marge importante, l'apport moyen par hectare étant de 22 m<sup>3</sup> / ha.
- Les épandages sont réalisés de façon systématique à 35 m des cours d'eau et de l'ensemble du linéaire de la trame bleue où sont localisés les enjeux.
- Les doses et les périodes d'épandages sont adaptés aux besoins des cultures ainsi qu'aux conditions météorologiques, les possibilités de stockage étant > 1 an.

La mise en place et le respect de ces préconisations, permet de conclure à un impact fortement réduit du projet sur les milieux aquatiques.

D'autre part, les parcelles d'épandage les plus proches du site Natura 2000 du Gave de Pau, n'impacteront pas ce site, car elles ne sont pas situées dans le même bassin versant.

### **2.6 Impact sur la santé**

Les habitations riveraines de l'élevage sont situées au minimum à 100 mètres des bâtiments d'élevage.

En reprenant les éléments du tableau 62 (§ 5.3.1) on constate que les concentrations maximales admissibles recommandées par l'OMS sont de l'ordre de 20 à 50 mg / m<sup>3</sup> pour les expositions > 1 jour.

Organisme	Durée d'exposition	Valeur proposée	Exposition
OMS (2)	Instantanée	20-50 mg / m <sup>3</sup>	Environnementale

Extrait du Tableau 1 : Recommandations concernant les teneurs atmosphériques en ammoniac selon la durée d'exposition

Des mesures de l'ammoniac ont été réalisées par l'INRA (Tableau 71 - § 5.4.4), à 50 et 100 m d'un ensemble de bâtiments d'élevage d'engraissement de porcs, dans l'atmosphère sous les vents dominants à 50 mètres et 100 m. Les valeurs maximales des concentrations instantanées sont les suivantes :

- à 50 m : 0,09 mg / m<sup>3</sup>
- à 100 m : 0,05 mg / m<sup>3</sup>

En reprenant la recommandation la plus basse de l'OMS pour une exposition > 1 jour de 20 mg /m<sup>3</sup>, on constate que la concentration mesurée à 50 mètres d'un ensemble de bâtiments d'engraissement de porcs représente moins de 1% de la dose minimale recommandée.

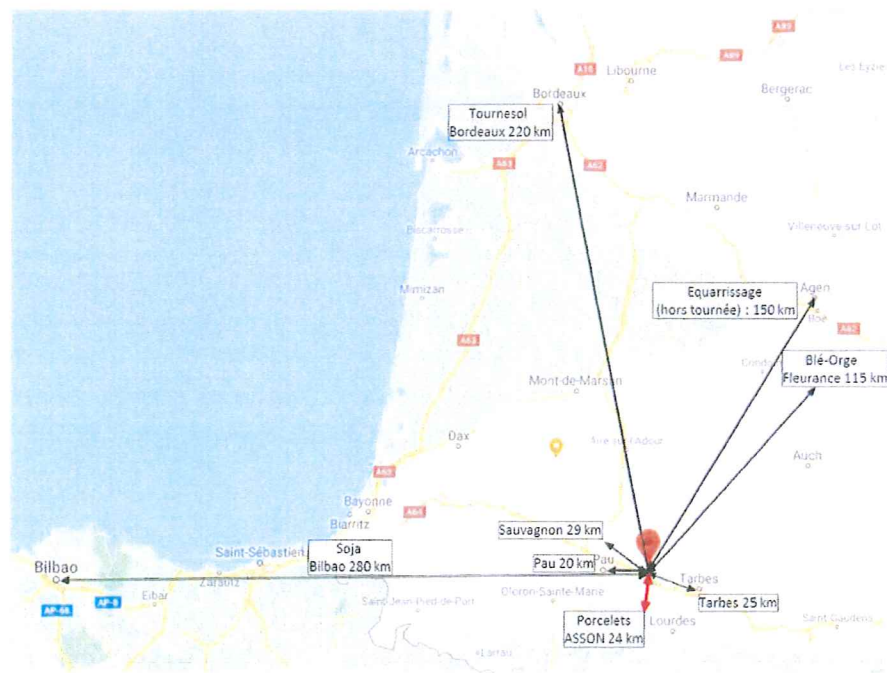
Dans le cadre du projet, la SCEA DOMENYUC met en place des mesures réduisant les émanations d'ammoniac à partir des installations :

- La couverture des fosses extérieures (une fosse étant déjà couverte à ce jour) limitant les émissions d'ammoniac (réduction de 12% de l'émission totale de NH<sub>3</sub>).
- Les stockages de lisier sous bâtiment et les vidanges fréquentes des préfosse, couplés avec une bonne gestion de la ventilation et une hygiène stricte, permettant de limiter les dispersions gazeuses à l'intérieur des bâtiments ou à proximité.
- Les épandages avec une rampe à pendillards limitant la volatilisation de l'azote et le lisier enfoui le plus tôt possible dans les 4 heures (ou 12 h au maximum).

## **2.7 Trajets cartographie et tableau trafic apres projet**

Le tableau précisant le trafic lié à l'élevage évalué dans le § 4.6.1.1 du dossier concerne le trafic actuel dans la première colonne et la totalité du trafic après la réalisation du projet dans la seconde colonne.

Ci-dessous, une cartographie permettant de visualiser les distances et trajets par le fonctionnement de l'élevage après projet hors tournées liées à l'activité du transporteur(notamment le camion d'équarrissage qui réalise des déplacements journaliers réguliers sur la zone).



## 2.9 Effets cumulés

### 2.9.1 Effets cumulés dans le rayon de 300 mètres

Comme précisé dans le dossier (§1.5.1 page 22), la situation locale a fortement évolué dans un rayon de 300 mètres autour du site étudié.

En 2000, les trois exploitations présentes dans ce rayon de 300 mètres ont un élevage de porcs et actuellement un des 3 sites a arrêté la production porcine.

Il est important de souligner que, localement, le nombre d'animaux-équivalents diminue de 1 441 animaux-équivalents porcs, ce qui représente une diminution d'effectifs de 20%.

En termes d'animaux produits la diminution est du même ordre ainsi que le volume des effluents à gérer. Dans un contexte plus global, le lisier participant à la fertilisation des cultures (principalement le maïs sur cette zone), la diminution du volume disponible et apporté sur les plans d'épandage, entraînent une consommation plus importante de fertilisants minéraux pour compenser les apports des éléments fertilisants.

Situation locale rayon de 300 m	AE porcins en 2000	AE porcins en 2019
Elevage REY DE HAUT repris par la SCEA DOMENYUC	1 768	4 245
EARL DES PEYROUSES	1 296	1 296
SCEA DE LANGLE	3 918	0
Total R 300 m	6 982	5 541
	↘ Diminution de 21%	

### 2.9.2 Effets cumulés sur la commune de Lourenties et dans la zone d'étude

Dans le cadre de l'évaluation des élevages sur la commune de Lourenties, les éléments du dossier font référence aux données du recensement agricole disponibles et publiées sur le site [agreste.agriculture.gouv](http://agreste.agriculture.gouv) (§ 3.3.1 du dossier).

LOURENTIES		2000	2010	Variation / Observation
Total Porcins	Nombre d'exploitations	8	s	<i>Diminution</i>
	Cheptel Total	10 500	s	
	Cheptel Moyen	1 313	s	
Total Bovins	Nombre d'exploitations	8	4	-4%
	Cheptel Total	367	286	-81%
	Cheptel Moyen	46	72	26%
Total Vaches	Nombre d'exploitations	8	4	-4%
	Cheptel Total	202	144	-58%
	Cheptel Moyen	25	36	11%
Vaches laitières	Nombre d'exploitations	5	s	<i>Diminution vraisemblable</i>
	Cheptel Total	183	s	
	Cheptel Moyen	37	s	
Vaches allaitantes	Nombre d'exploitations	3	s	<i>Diminution vraisemblable</i>
	Cheptel Total	19	s	
	Cheptel Moyen	6	s	
Poulets de chair	Nombre d'exploitations	13	6	-7%
	Cheptel Total	s	s	
	Cheptel Moyen	s	s	



Les élevages de porcs ne sont pas recensés mais en 2010 les élevages de la SCEA DOMENYUC et de l'EARL DES PEYROUSSES étaient en activité, l'élevage de la SCEA DE LANGLE ayant déjà réalisé sa fermeture.

Ces deux élevages relèvent de la réglementation des ICPE à enregistrement et disposent d'un plan d'épandage ; ils sont régulièrement contrôlés par les services de l'état compétents.

Les autres élevages recensés sur la commune sont 4 élevages de bovins avec un effectif moyen de 72 têtes de bovins / élevage et 6 élevages de volailles (sans précision de l'effectif dans les données fournies par le recensement agricole 2010.

Sur la commune de Lourenties, on note une diminution du nombre des exploitations d'élevage entre 2000 et 2010 ainsi que des effectifs totaux, suivant ainsi la tendance locale et départementale pour toutes les productions.

Au niveau du département le nombre des exploitations ayant des porcs a chuté de 65% entre 2000 et 2010 et les exploitations avec des bovins de 28%.

Le tableau §3.3.1 concernant les effectifs animaux sur les communes concernées par le rayon de 3 km, montrent que les élevages de porcs sont moins présents sur cette zone que les élevages de bovins et de volailles.

Les élevages de porcs sont soumis au régime des Installations Classées à partir de 50 animaux-équivalents soit 50 porcs charcutiers ou 17 truies. Les élevages de bovins doivent respecter les prescriptions du Règlement Sanitaire départemental jusqu'à 100 vaches allaitantes et 50 vaches laitières ; au-delà, le régime des installations classées est applicable. Les volailles sont classées à partir de 5 000 animaux-équivalents (soit 5000 poulets par lot).

Il nous est difficile de préciser davantage l'existence ou non de plans d'épandage sans connaître les effectifs réels présents définissant le statut de chaque élevage.

En effet, les élevages relevant du RSD (sous la responsabilité des maires de chaque commune) ont le choix de réaliser un plan d'épandage ou non et les élevages ICPE à déclaration, enregistrement ou autorisation ont de fait, un plan d'épandage. Le choix d'analyser les effets cumulés avec les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale a été fait car les données de ces élevages soumis à autorisation sont publiées.

**2.1 Tableau comparatif avant et après projet**

Synthèse des données techniques	AVANT-PROJET	APRES PROJET	Observations
Nombre de places en post-sevrage	1450	1784	En élevage porcin, les animaux sont distingués selon leur poids et leur stade physiologique avec application d'un coefficient d'équivalence. De façon générale, une truie compte pour 3 animaux-équivalent (AE), un porc en engraissement pour 1 AE, un porcelet sevrés < 30 kg pour 0,2 AE.
Nombre de places en Engraissement	1576	3888	
<b>Total Animaux-équivalents</b>	<b>1866</b>	<b>4245</b>	
<b>Animaux produits</b>			
fin PS	7350	11232	Le nombre d'animaux produits (et vendus en fin d'engraissement) dépend de la conduite d'élevage : nombre d'animaux / lot, âge et poids d'entrée, de transfert et de sortie de chaque lot, durée d'occupation des salles adaptées à chaque stade, gain de croissance, durée totale d'engraissement....
fin ENG (vendus)	7160	10886	
<b>Avant-projet, les porcs sont déplacés entre les différentes salles et, par manque de places, les vides sanitaires sont parfois raccourcis à 1 jour.</b>			
Durée occupation (en jours) - PS	71	53	Après projet, le nombre de places correspond aux besoins par rapport aux nombre de porcelets rentrés / lot et à une conduite incluant des vides sanitaires de 3 à 5 jours (meilleure gestion des temps de travaux pour l'éleveur).
Durée occupation (en jours) - ENG	80	123	
Durée totale en jours	151	176	
en semaines	21,6	25	
<b>Production de lisier</b>			
PS m <sup>3</sup> / place/ mois	0,07	0,07	Le volume des déjections est calculé sur la base des places occupées par stade physiologique (Calculs DeXeL). Les porcs sont présents de 8 kg à 118 kg et la répartition est faite en post-sevrage (0,07 m <sup>3</sup> /place /mois) et en engraissement (0,11 m <sup>3</sup> /place /mois) dans le cas d'une occupation continue des bâtiments.
ENG m <sup>3</sup> / place/ mois	0,11	0,11	
PS m <sup>3</sup> / an	1262	1483	
ENG m <sup>3</sup> / an	2033	5167	
Total	3295	6650	

Synthèse des données techniques	AVANT-PROJET	APRES PROJET	Observations
Consommation en eau			
eau abreuvement / an - PS	1618	1462	L'approvisionnement en eau de l'ensemble de l'élevage est assuré par le réseau d'adduction en eau potable. L'eau est utilisée pour l'alimentation en eau des animaux et le lavage des salles. Les consommations d'eau d'abreuvement sont calculées sur la base des données éditées par l'IFIP (Institut du porc) et les chambres d'agriculture Bretagne et Pays de la Loire.
eau abreuvement / an - ENG	4010	9601	
TOTAL ABREUVEMENT	5628	11063	
soit en litre / animal / jour - PS	3,10	3,10	
soit en litre / animal / jour - ENG	7,00	7,00	
Autres consommations en eau / an			
Lavages	292	544	Les eaux de lavage des salles: 3 h / salle avec nettoyeur HP 1200 l/min La machine à soupe est rincée chaque jour, l'eau de rinçage reste dans la cuve et est utilisée pour le repas suivant. Une fois par semaine, les installations sont nettoyées et les eaux de nettoyage sont collectées dans la fosse à lisier : 100 litres / semaine avec HP 1200 l/min. Les eaux usées des sanitaires utilisés par les salariés et par tous les intervenants dans l'élevage (douche préalable à chaque entrée dans les salles d'élevage) sont stockées dans les fosses à lisier : avant-projet 1,5 personnes / ajout sur le site, après projet 2 personnes. Le dispositif de refroidissement (Brumisation des porcs) limitant les effets des coups de chaleur sur une période de 2 mois par an au maximum : 1 litre /jour /place de post-sevrage et de 2 litres /jour /place d'engraissement.
M. à soupe	5	5	
Usées	25	33	
Brumisation	276	574	
Total consommation eau	6226	12219	
Dont à stocker	598	1156	
Volumes à stocker et à épandre			
Effluents	598	1156	Le total des effluents produits, à stocker et à épandre selon les modalités du plan d'épandage comprennent le lisier produit par les porcs, les différentes eaux de lavages et les eaux pluviales éventuellement collectées sur des ouvrages extérieurs non couverts. Les deux fosses extérieures présentes sur ce site d'élevage seront couvertes après projet (l'exploitant a déjà couvert une fosse en amont de la réalisation du projet).
Eaux Pluviales	508	0	
Lisier	3295	6650	
Total	4401	7806	
Production NPK de l'élevage			
AZOTE TOTAL (N)	21 564	32 650	Le résultat de l'addition des rejets du post-sevrage et de l'engraissement est constant et correspond pour une conduite sur lisier conventionnel avec alimentation biphase au rejet de 2,99 kg N pour un accroissement de poids de 8 kg à 118 kg. Le raisonnement est identique pour les rejets de P2O5 et de K2O avec une addition des rejets du post-sevrage et de l'engraissement de 1,68 kg P2O5 et 1,90 K2O.
/ porc de 8 à 118 kg : 2,99			
PHOSPHORE TOTAL (P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )	12 121	18 348	
/ porc de 8 à 118 kg : 1,68			
POTASSE TOTAL (K <sub>2</sub> O)	13 727	20 848	
/ porc de 8 à 118 kg : 1,90			

Synthèse des données techniques	AVANT-PROJET	APRES PROJET	Observations
Valeur unitaire des effluents			La valeur / unité de l'effluent à épandre tient compte de la production NPK des animaux et des effluents totaux à gérer.
N	4,90	4,18	
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	2,75	2,35	
K <sub>2</sub> O	3,12	2,66	
Capacités de stockage	6985 m <sup>3</sup> utiles	10 664 m <sup>2</sup> utiles	Etanchéité des fosses, contrôle et entretien des réseaux de transfert entre bâtiment et fosses. Eaux pluviales collectées et évacuées vers les fossés sans mélange possible avec les effluents
Durée de stockage	19 mois	16 mois	Après projet : Couverture des fosses extérieures. Pas d'eaux pluviales cumulées dans les fosses à lisier.
Plan d'épandage			19 Prêteurs pour le plan d'épandage après projet dont 8 nouveaux prêteurs.
Surface épandable	180 ha	360,96 ha	Les communes concernées par le plan d'épandage sont : ESLOURENTIES, ESPECHEDE, ESPOEY, GER, LIMENDOUS, LOURENTIES, LUQUET, SEDZERE
Apport en m <sup>3</sup> / ha	25 m <sup>3</sup> /ha	22 m <sup>3</sup> /ha	Une étude agro-pédologique a été réalisée sur l'ensemble de la surface prévue pour l'épandage par AGRONOMIE TERROIRS.
Bilan/ ha	-23 kg Azote	-57 kg Azote	
	± 0 kg phosphore	-17 kg phosphore	L'apport moyen prévu de 22 m <sup>3</sup> / ha correspond à une pluie de 2,2 millimètres (mm).

## PIECE N°7



LATTUGA Ronan

Bureau d'étude PARÇAN

PAR D'AUMEDE – LESPONNE 65200 BAGNERES DE BIGORRE

05.62.91.68.39 / 06.40.06.06.33 / gat.esquiro@free.fr

parcan-faune-flore.fr

**Expertise naturaliste**  
**Diagnostic Faune-Flore-Habitats**  
**Avis d'incidence Natura 2000**



**Compléments suite à l'avis MRAE**

**SCEA DOMENYUC**  
26 Chemin de Brune  
64800 Asson

**« Au regard du contexte hydrographique et de la proximité de certaines parcelles avec des cours d'eau et le lac de Gabas, la MRAe recommande de développer un argumentaire plus précis vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000 et des milieux aquatiques. »**

En ce qui concerne le plan d'épandage en particulier, les enjeux concernant les cours d'eau et les milieux aquatiques sont les enjeux les plus importants.

Ils ont été intégrés dès le début de l'étude du plan d'épandage. Afin de minimiser les impacts possibles plusieurs mesures sont préconisées à plusieurs niveaux :

- Dimensionnement du plan d'épandage : les surfaces du plan d'épandage permettent l'épandage des volumes produits par l'exploitation avec un marge importante.
- Mesures d'évitement : De façon systématique l'ensemble du linéaire de la trame bleue (**où sont localisés les enjeux**) fait l'objet de mesures d'évitement : pas d'épandage sur une bande de 35 m de large. Les doses et les périodes d'épandages sont adaptés aux besoins des cultures ainsi qu'à la météo (possibilité de stockage supérieure à un an). Les épandages se font uniquement sur des parcelles agricoles.
- Mesures de réduction : mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau et des zones humides (10 m de large) - respect de doses d'épandage adaptées en fonction du type de sol et de la nature des cultures – respect

**La mise en place et le respects de ces préconisations permet de conclure à un impact fortement réduit du projet sur les milieux aquatiques.**

En ce qui concerne le site Natura 2000 « Gave de Pau », les impacts seront également négligeables de par la mise en place de ces mesures et de par l'éloignement du site. En effet ce dernier, n'est pas dans le même sous-bassin versant que les parcelles du plan d'épandage. Même si ces parcelles sont à quelques km du gave de Pau, elles sont situées sur le bassin versant du Gabas qui est un affluent de l'Adour.



80, avenue Lasbordes - 64420 SOUMOLOU | T 05 59 04 13 72 | F 05 59 04 66 05

MAIRIE  
64420 LOURENTIES

Numéro de dossier : CU 064 352 13P0003

ATTESTATION EAU POTABLE

Parcelles ZB n°48, 51, 43, 55, 41, 47, 54, 46, 49, 58 sis chemin des moulins  
à LOURENTIES pour 1 lot

Monsieur le Maire,

Suite à la demande de la SCEA DOMENYUC concernant les parcelles ZB n°48, 51, 43, 55, 41, 47, 54, 46, 49, 58 sis chemin des moulins à LOURENTIES, pour une demande d'urbanisme de 1 lot, j'ai l'honneur de vous informer qu'elles peuvent être alimentées en eau potable à partir du réseau du SEABB.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Soumoulou, le 2 mai 2019  
Le Président,

syndicat  
eau et assainissement  
béarn bigorre

Hubert LASSEGUES

Département :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
LOURENTIES

Section : ZB  
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/02/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

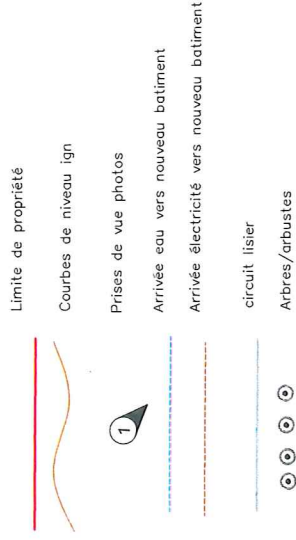
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PC1

# PLAN DE SITUATION

Commune de LOURENTIES- section ZB

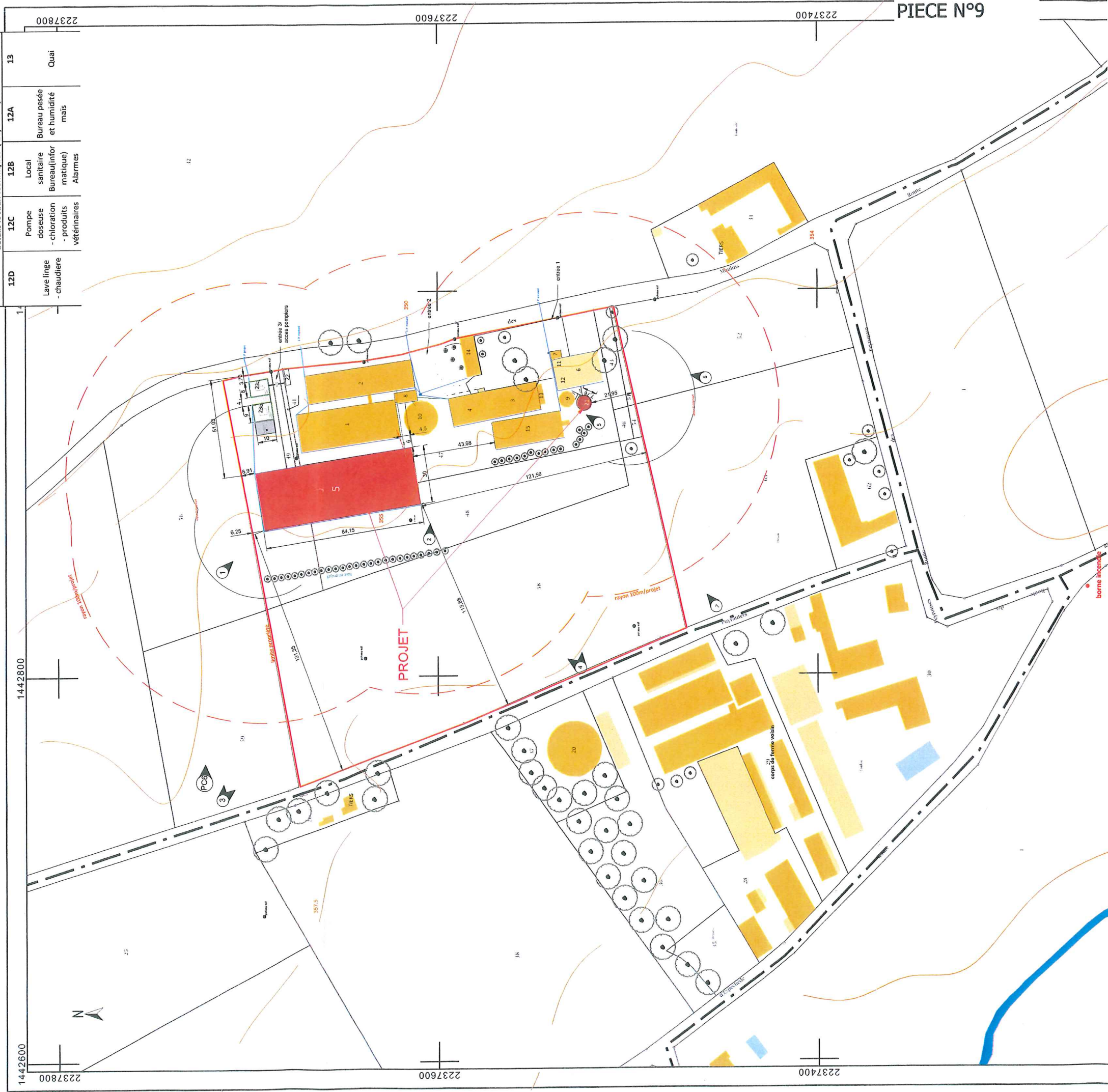
Echelle 1/2000



## LEGENDE BATIMENTS

n°	Destination
1+2	engraissement
3+4	Post sevrage
5	<b>PROJET ENGRAISSEMENT</b>
6	FAF
7	Local machine à soupe
8	Quai de stockage et embarquement /préfosse transfert lisier
9	Silo tour existant
10	Fosse à lisier couverte
11	Local groupe électrogène
12	Locaux techniques
13	Quai d'entrée des porcelets
14	Bureau d'exploitation
15	Ancienne porcherie
21	<b>PROJET 2eme SILO TOUR</b>
22	zone d'équarissage
23	23 a: Bassin eaux pluviales 132m3 23b: Réserve incendie 154m3
20	fosse à lisier 2eme site

détails locaux techniques ( 12) + 13 QUAI			
12D	Lave linge - chaudière	12C	Pompe doseuse - chloration - produits vétérinaires
12B	Local sanitaire Bureau(infor matique) Alarmes	12A	Bureau pesée et humidité maïs
13			Quai

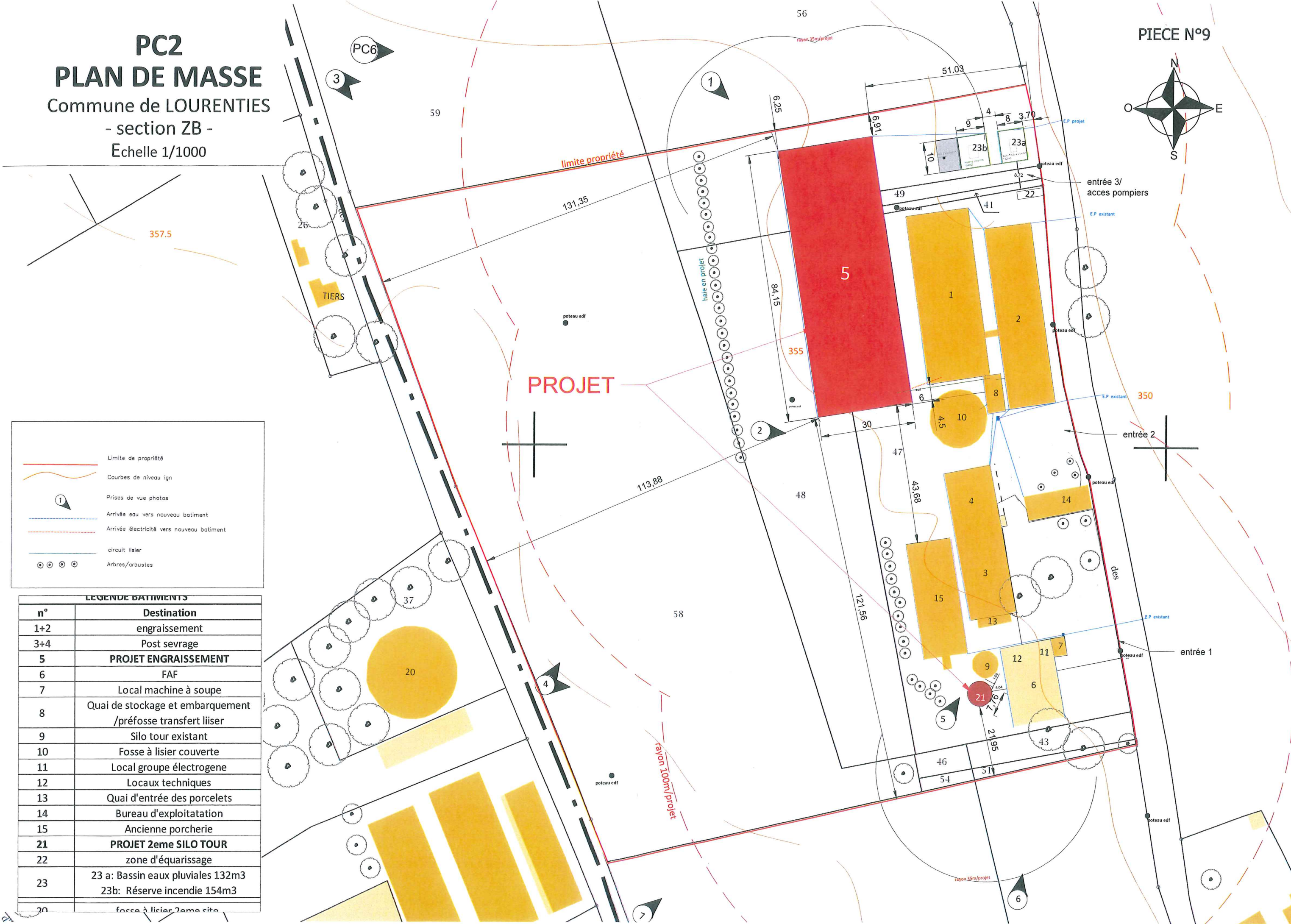
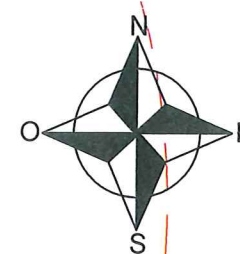




# PC2 PLAN DE MASSE

Commune de LOURENTIES  
- section ZB -  
Echelle 1/1000

PIECE N°9



**LEGENDE**

- Limite de propriété
- Courbes de niveau ign
- Prises de vue photos
- Arrivée eau vers nouveau bâtiment
- Arrivée électricité vers nouveau bâtiment
- circuit lisier
- Arbres/arbustes

LEGENDE BATIMENTS	
n°	Destination
1+2	engraissement
3+4	Post sevrage
5	<b>PROJET ENGRAISSEMENT</b>
6	FAF
7	Local machine à soupe
8	Quai de stockage et embarquement /préfosse transfert lisier
9	Silo tour existant
10	Fosse à lisier couverte
11	Local groupe électrogène
12	Locaux techniques
13	Quai d'entrée des porcelets
14	Bureau d'exploitation
15	Ancienne porcherie
21	<b>PROJET 2eme SILO TOUR</b>
22	zone d'équarissage
23	23 a: Bassin eaux pluviales 132m3 23b: Réserve incendie 154m3
20	fosse à lisier 2eme site